



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 04 MARS 2021**

**Présidence : Bruno Nestor AZEROT**  
**Date de convocation : 24 Février 2021**  
**Nombre de conseillers en exercice : 20**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 15**  
**Nombre de procuration : 00**

**Extrait n°BC-03-2021/037**

**Objet : « Approbation du plan de financement du Diagnostic des réseaux d'assainissement collectif »**

**ETAIENT PRESENTS :**

Bruno Nestor AZEROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Lucien SALIBER, Thierry MARECHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

Norbert MONSTIN, Félix ISMAIN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Chantal MAIGNAN, Jiovanny WILLIAM.

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** par l'article 12 de l'arrêté du 21/07/15 qui régit le diagnostic des systèmes d'assainissement et qui oblige les maitres d'ouvrages à établir, suivant une fréquence n'excédant pas 10 ans, un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées ;

**Considérant** que l'opération est inscrite au contrat de progrès de Cap Nord Martinique et fait partie également des dispositions prévues dans le SDAGE en matière d'orientations fondamentales pour l'assainissement collectif ;

**Considérant** que le diagnostic des systèmes de collecte n'est pas à jour et n'a pas encore été initié sur certaines agglomérations d'assainissement.

Cette opération consiste à faire un état des lieux du fonctionnement des différents systèmes de collecte et à proposer un plan d'action en matière de renouvellement de réseaux d'assainissement collectif et de conformité des raccordements sur le réseau ;

**Considérant** que le comité des financeurs du contrat de progrès a réservé un avis favorable pour le plan de financement de cette opération dans le cadre du Plan Eau Martinique ;

**Considérant** le plan de financement proposé :

Dépenses	Montants HT (€)	
Études	600 000,00	
<b>Coût total</b>	<b>600 000,00</b>	
Ressources	Montants (HT) (€)	Taux
CTM	300 000,00	50%
ODE	300 000,00	50%
<b>Total Ressources</b>	<b>600 000,00</b>	<b>100 %</b>

**Considérant l'avis favorable de** la commission mixte Subvention-Finances en date du 05 février 2021 pour le plan de financement du diagnostic des réseaux d'assainissement collectif ;

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**DECIDE****Article 1 :**

**D'approuver** le plan de financement du diagnostic des réseaux d'assainissement collectif, comme suit :

Dépenses	Montants HT (€)	
Études	600 000,00	
<b>Coût total</b>	<b>600 000,00</b>	
Ressources	Montants (HT) (€)	Taux
CTM	300 000,00	50%
ODE	300 000,00	50%
<b>Total Ressources</b>	<b>600 000,00</b>	100 %

**Article 2 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 22 Mars 2021

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

